

## TOGO

### Feuille de travail pour la planification des actions et de leur mise en œuvre dans le cadre du PTAP

#### 1. Éléments de base pour l'élaboration d'un plan d'action du PTAP:

Éléments de base	Statut
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="240 373 568 407">• Historique et contexte</li></ul> <p data-bbox="188 445 1218 697">L'idée d'une gestion durable des ressources forestières au Togo date de l'époque coloniale. Entre 1937 et 1958, quatre vingt trois (83) forêts couvrant initialement une superficie de 793 811 ha ont été classées dans le domaine permanent de l'Etat, puis 628 000 ha érigées en Parc Nationaux et Réserves de Faune en 1968 (Anonyme, 2001; UICN/PACO, 2008) pour préserver les ressources naturelles et de réduire les pressions humaines sur la végétation et la biodiversité (Akakpo, 2000).</p> <p data-bbox="188 735 1218 987">Ainsi, malgré sa superficie limitée (56 600 km<sup>2</sup>), le Togo est un important réservoir de biodiversité et abrite divers écosystèmes allant de la savane au nord aux forêts tropicales au sud-ouest en passant par les mangroves et les riches écosystèmes côtiers et marins de la bande côtière. Les forêts du Togo font partie du biome des zones forestières guinéennes de l'Afrique de l'Ouest, qui est l'un des 34 points chauds de la biodiversité selon la classification de Conservation International (CI).</p> <p data-bbox="188 1024 1218 1499">Le mode de création des forêts classées (expropriation et confiscation des terres), de gestion des forêts basée principalement sur la répression ont été remis en cause dans les années 1990 pendant les troubles sociopolitiques (Anonyme, 2001; MERF, 2002; UICN/PACO, 2008). En plus la population ne cesse de s'accroître, les terres agricoles fertiles et les pâturages se dégradent. Il faut alors trouver de nouvelles terres pour agrandir les villes et augmenter les surfaces des zones agricoles et de pâtures. C'est ainsi que les communautés villageoises vont envahir partiellement ou la quasi-totalité de certaines aires protégées (Anonyme, 2001). Pour cela, 27 % des forêts classées sont complètement occupées (76.661,69 ha) soit par les populations riveraines soit par les plantations forestières, 55 % (692.464,69 ha) des forêts classées font, partiellement, l'objet d'occupations humaine et physique. Alors que 18 % (24162,17 ha) ne sont pas touchées et ont conservé l'entièreté de leur étendue.</p> <p data-bbox="188 1537 1218 1827">A l'issue des travaux et d'échange avec les parties prenantes à la conservation des ressources naturelles, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réhabilitation des aires protégées, le gouvernement s'est fixé pour objectif la restauration et la sécurisation de 578.245,741 hectares, soit 10,21% du territoire national dans le but de conserver et d'exploiter rationnellement la biodiversité et d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations et garantir aux générations futures, des ressources naturelles suffisantes dans la perspective d'un développement durable.</p> <p data-bbox="188 1864 1218 1974">La composante 1 du projet « renforcement du rôle de conservation de la diversité biologique des aires protégées du Togo » qui vient de démarré est axée sur la réhabilitation de 10,21% du territoire.</p>	

- Liens avec d'autres plans nationaux et régionaux

Ce projet est en cohérence avec la Déclaration de la politique forestière ainsi que la politique forestière dont l'axe stratégique 2 évoque « la restauration des peuplements dégradés et la conservation de la biodiversité ».

Il est important de souligner également que le projet fait partie du Programme National d'investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN), un Cadre fédérateur Stratégique.

En outre, le programme de réhabilitation des aires protégées du Togo indique une démarche générale applicable à l'ensemble des aires protégées du pays relevant d'un objectif de conservation de la biodiversité basée sur (i) une approche discriminante de requalification des espaces à instituer dans le système national d'aires protégées, (ii) l'accroissement des connaissances sur les écosystèmes naturels et la biodiversité et (iii) l'accroissement des capacités des acteurs locaux, gouvernementaux et non gouvernementaux pour la gestion conjointe de ces écosystèmes.

Par ailleurs, le Plan d'Action Forestier National élaboré en 1994 a été actualisé en 2011 et préconise le renforcement des capacités institutionnelles et humaines en matière de gestion durable des forêts, l'élaboration des grands axes de la politique forestière nationale axé sur l'extension du couvert forestier national et l'actualisation du cadre législatif et réglementaire de gestion des ressources forestières par l'élaboration des textes d'application du code forestier togolais.

- Description des menaces qui pèsent sur les aires protégées

Les principales causes de la dégradation des ressources forestières du Togo trouvent leur origine dans :

- la recherche de terres fertiles pour l'agriculture en raison de la dégradation des sols (CC-PNAE, 2001);
- le sentiment de frustration des populations suite aux déplacements sans compensation et avec suppression des droits d'usage coutumiers ;
- la gestion non participative en l'absence de tout plan d'aménagement des aires protégées et d'appui au développement des communautés riveraines (Anonyme, 2001);
- l'inadaptation des textes réglementaires spécifiques à la chasse dans les zones tampons et des villages riverains exposés aux attaques de la faune sur les biens et les personnes notamment.

Divers facteurs naturels et particulièrement anthropiques menacent la biodiversité et les écosystèmes des aires protégées entraînant la dégradation et la détérioration des habitats, ainsi que la réduction directe des espèces. Les principales menaces et pressions sont entre autre :

- i) Transformation des habitats/écosystèmes et impacts de l'exploitation des terres

Elle se caractérise par l'envahissement des aires protégées par les villages, les

<p>zones défrichées et les exploitations agricoles</p> <p>ii) Surexploitation des ressources naturelles</p> <p>Il s'agit essentiellement du surpâturage, du braconnage, de l'abattage excessif d'arbres, de la récolte excessive de produits forestiers non ligneux (PFNL), etc</p> <p>iii) Changement climatique</p> <p>Il est caractérisé par la fréquence et la gravité accrues des sécheresses, la hausse des températures et évapotranspiration ainsi que l'augmentation des événements météorologiques extrêmes.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information sur le système d'aires protégées existant</li> </ul> <p>Le domaine des Aires Protégées du Togo comprenait 83 sites et couvrait, jusqu'à la fin des années 80, environ 793.000 ha soit 14 % de la superficie du pays. Les divers programmes dont ont bénéficié ces aires protégées avaient permis d'y restaurer la diversité de la flore et de la faune durant les années 70 et 80.</p> <p>Malheureusement, cette gestion n'avait pas suffisamment pris en compte les préoccupations des populations riveraines. Ce qui les a poussées à remettre en cause, pendant les troubles socio-politiques des années 90, tous les acquis de cette conservation de la biodiversité.</p> <p>Dans le souci de restaurer les aires protégées fortement dégradées, le gouvernement s'est engagé depuis 1999 dans un processus de réhabilitation de ces aires à travers des programmes multiformes dont la mise en œuvre a permis de renouer le dialogue avec la population pour une gestion participative de leurs ressources. Le rapport de la mise en œuvre du programme de réhabilitation des aires protégées au Togo financé par le COM-STABEX 91-94 a permis de connaître la situation des aires protégées du Togo. Ce programme a permis d'identifier quelques aires protégées prioritaires (Tableau1)</p>	

**Tableau : Vue d'ensemble des dix AP et mosaïques d'AP prioritaires du Togo, et superficie totale des AP**

NOM DE L'AP OU DE LA MOSAÏQUE D'AP	TYPE(S) D'AP	SUPERFICIE	SUPERFICIE	REMARQUES
		INITIALE (ha)	REVISEE (ha)	
Fazao-Malfakassa/Anié	Parc national / Réserve forestière	193.400	193.400	Gérée par une ONG internationale (Fondation Franz Weber)
Abdoulaye	Réserve de faune	30.000	30.000	Dossier de requalification constitué
Oti-Kéran	Parc national, site RAMSAR 1997, Réserve de biosphère, 2011	163.640	69.000	Révision en cours
Oti-Mandouri	Réserve de faune, site RAMSAR 1997, Réserve de biosphère, 2011	147.840	110.000	Révision en cours
Togodo Sud/Nord	Zone de gestion des ressources naturelles / Parc national	31.000	25.500	Révisée 2002
Bayémé	Zone de gestion des ressources naturelles	198	158	Révisée 2005
Amou-Mono/ Tchilla-Monota	Zone de gestion des ressources naturelles / Réserve forestière	32.100	26.400	Révisée 2002
Alédjo	Réserve de faune	765	765	Révision en cours
Fosse aux lions	Parc national	1.650	1.650	
Assévé et Godjinmé	Petits bois sacrés situés dans la région maritime	10	10	
<b>TOTAL DES AP PRIORITAIRES</b>		<b>600.603</b>	<b>456.883</b>	

Autres AP	Mixte	192.397	121.367	
<b>Total</b>		<b>793.000</b>	<b>578.250</b>	
<b>% de la superficie du Togo</b>		<b>14%</b>	<b>10,21%</b>	

2. Pour chaque élément du PTAP, identifier le statut, la priorité, le calendrier et le budget :

<b>Evaluations principales</b>	<b>Etat</b>	<b>Priorité</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Budget</b>
• Est-ce qu'un <b>comité consultatif multipartite</b> a été formé?	Pas encore	1	Déc 2012	
• Quel est l'état d'avancement de l'évaluation des <b>lacunes dans le réseau d'aires protégées?</b> (1.1)	En cours	2	Fin 2013	
• Quels sont les progrès dans l'évaluation de <b>l'intégration des aires protégées?</b> (1.2)	Faible	3		
• Quel est le progrès dans l'établissement de <b>zones protégées transfrontalières</b> et des <b>réseaux régionaux?</b> (1.3)	Il est prévu l'intégration du complexe OKM au projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) et prendre en compte le Togo dans le projet WAP (Parc W-Arly-Pendjari)	1	2011-2015	
• Quel est le progrès dans l'élaboration des plans de <b>gestion au niveau des sites?</b> (1.4)	2 sites sur 81 ont déjà leur PAG. Celui du Complexe OKM sera réalisé à travers le projet en cours.	1	2011-2020	
• Quel est le progrès dans l'évaluation des <b>menaces</b> et des opportunités pour <b>la restauration?</b> (1.5)	L'évaluation de l'efficacité de la gestion faite par l'IUCN en 2008 a montré que le Togo manque de moyen pour faire face aux menaces (naturelles et anthropiques)	1	Déjà réaliser dans le PPG d'un projet sur les APs en 2009-2010	
• Quels sont les progrès dans l'évaluation de <b>partage équitable</b> des avantages? (2.1) Quels sont les progrès dans l'évaluation de la <b>gouvernance</b> des aires protégées? (2.1)	Faible  Des expériences de gestion participative sont effectives au Togo. Mais le processus patine dans certaines localités dues à l'interférence des groupes d'intérêt	1  1		
• Quels sont les progrès dans l'évaluation de la <b>participation</b> des communautés autochtones et locales dans les principales	Le dialogue est restauré au Togo dans la gestion des AP. La gestion		2011-2015	

décisions sur les aires protégées? (2.2)	exclusive fait de plus en plus place à la gestion participative. Nécessité de développer davantage la cogestion	1		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels sont les progrès dans l'évaluation du <b>cadre politique</b> pour l'établissement et la gestion des aires protégées? (3.1)</li> <li>Quels sont les progrès dans l'évaluation des <b>valeurs</b> des aires protégées? (3.1)</li> </ul>	<p>Adoption de plusieurs loi (ce cadre sera amélioré à travers la mise en œuvre du projet renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo).</p> <p>La valeur des aires protégées n'a pas été encore effectuées par rapport à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'en matière des moyens de subsistance durable</p>	3		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels sont les progrès dans l'évaluation des besoins en <b>capacité</b> pour la gestion des aires protégées? (3.2)</li> </ul>	faible	1	2011-2013	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel sont les progrès dans l'évaluation des besoins en <b>technologie appropriée</b>? (3.3)</li> </ul>	Faible (Université de Lomé utilise des technologies pour la gestion des AP notamment le SIG et le CAP et cartographie par image satellitaire)	1	2011-2015	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel est le progrès dans l'évaluation des besoins en ressources <b>financière durable</b>? (3.4)</li> </ul>	faible	1	2011-2013	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel est le progrès dans la réalisation de campagnes de <b>sensibilisation du public</b>? (3.5)</li> </ul>	Des campagnes de sensibilisation se font sur les sites par les gestionnaires des APs ou les ONG nationales sur la gestion des AP. Nécessité de poursuivre	1	2011-2015	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels sont les progrès dans le développement d <b>meilleures</b></li> </ul>	Rien			

pratiques et des normes minimales? (4.1)	A développer	2	2011-2020	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels sont les progrès dans l'évaluation de l'<b>efficacité de gestion</b>? (4.2)</li> </ul>	L'évaluation des capacités de gestion des AP a été conduite par l'UICN par la méthode RAPPAM en 2008 au Togo, dans la cadre du POWPA. Nécessité d'utiliser également d'autre outils d'évaluation (MEET, EOH par exemple)	3	Déjà réaliser	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel est le progrès dans l'établissement d'un <b>système de surveillance efficace des AP</b>? (4.3)</li> </ul>	Faible	1	2011-2015	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel est l'état de l'élaboration d'un <b>programme de recherche</b> pour les aires protégées? (4.4)</li> </ul>	Faible (Seules les Universités font quelques travaux de recherche sur les APs)	1	2011-2020	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel est l'état d'évaluer les possibilités de protection du milieu <b>marin</b>?</li> </ul>	Initiative de conservation de la zone côtière	2		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel est l'état de l'intégration des aspects lies aux <b>changements climatiques</b> dans la gestion des aires protégées?</li> </ul>	Le projet « Evolution des systèmes d'aires protégées vis-à-vis des changements climatiques en Afrique Occidentale CCPAWA » prend en compte ces aspects.	1	2011- 2015	

**NB sur la case priorité** : 1= 1<sup>ère</sup> priorité; 2= 2<sup>ème</sup> priorité; 3= 3<sup>ème</sup> priorité; .....

3. Choisissez une action de la table ci-dessus qui a une haute priorité, et n'a pas encore été achevée. Élaborer un plan de mise en œuvre pour l'achèvement de cette action, y compris les mesures spécifiques, qui en sert responsable, quand est ce que des actions seront prises, une estimation des coûts, et sources de financement.

Quel est le progrès dans l'évaluation des **menaces** et des opportunités pour **la restauration**? (1.5) est choisi comme l'action qui a une haute priorité

Suite à l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées du Togo en 2008, il s'est avéré nécessaire de renforcer le rôle de conservation du système national d'aires protégées. A ce titre, la Direction de la Faune et de la Chasse avec l'appui de l'UICN s'est engagée dans un processus axé sur des études qui ont abouti à la conception du projet « renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo » démarré cette année 2012.

Les deux résultats attendus du projet sont :

R1: Cadre politique, juridique et institutionnel amélioré pour le patrimoine des AP d'une superficie d'environ 578.000 hectares;

R2: Complexe Oti-Kéran-Mandouri (d'une superficie de 179.000 ha) géré de façon efficace

**Plan de mise en œuvre :**